

DREAL Bourgogne

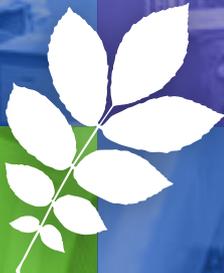
Bilan 2012

Perspectives 2013





Directrice de la publication : Corinne ETAIX
 Coordination : DREAL Bourgogne - Mission Communication
 Crédits photos :
 METL - MEDDE : L. MIGNAUX, A. BOUISSOU, O. BROUSSEAU et B. SUARD
 Bourgogne Bâtiment Durable (p 21 et 22) Régis MURY (Sanvignes),
 LACAGNES et STAFFIE (Autun), Frédéric FAUCHER architecture (école de Montbellet)
 Conseil régional de Bourgogne (p 14 et 16)
 Conception graphique : JPM et Associés - 21240 - Talant
 Impression : S2E Impressions - 21160 - Marsannay-la-Côte





CO₂

BOUGEZ AU BOUTON

DREAL
liaison nord

DIRECTE
DREAL Bourgogne

Sommaire



Édito	P05
Glossaire.....	P06
Quelques temps forts de 2012	P07
Territoires, connaissance et évaluation	P08
Climat, énergie et exemplarité.....	P11
Préserver les ressources et les patrimoines naturels	P14
Prévenir les risques	P17
Développer l'offre de logement et son efficacité énergétique	P20
Mobilité et transports durables.....	P23
Les Unités territoriales.....	P26
UT 21	P27
UT 58/89	P28
UT 71	P29
Les fonctions support	P30
Le Secrétariat général	P31
Mission pilotage de la performance et de la gestion (MPPG).....	P33
Mission qualité environnement (MQE)	P34
Mission communication	P35
Principales publications 2012	P36
Organigramme.....	P38

Bilan 2012

PERSPECTIVES 2013

Le mot de la Directrice régionale



Voilà déjà un peu plus de 3 ans (depuis janvier 2010) que la DREAL figure dans le paysage administratif des services déconcentrés de l'État issus de la Réate (réforme de l'administration territoriale de l'État).

Elle est désormais bien connue de ses partenaires aussi bien institutionnels qu'économiques ou associatifs.

Ce deuxième rapport d'activité « bilan 2012, perspectives 2013 » fait le lien avec de nombreux dossiers ou projets, présentés dans notre rapport 2011, et qui se sont finalisés au cours de l'année 2012. Parmi les plus emblématiques, peuvent être cités l'approbation du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et son volet éolien (SRE) le 25 juin 2012 dans un portage conjoint avec le Conseil régional de Bourgogne, la fin du percement du tunnel de Talant de la LiNo (le 24 juillet 2012) ou bien encore la publication du Profil environnemental de la Bourgogne (décembre 2012).

D'autres ont été lancés au cours de l'année écoulée et mobiliseront fortement en 2013 les équipes de la DREAL. La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), deux

projets conduits également avec le Conseil régional, en sont une bonne illustration. L'année 2012 a également été marquée par le lancement, dans la foulée de la Conférence Environnementale des 14 et 15 septembre, de la feuille de route pour la transition écologique et énergétique de notre pays.

Dans ce contexte, les agents de la DREAL, aux côtés de l'ensemble de leurs nombreux partenaires, publics ou privés, institutionnels, sociaux, économiques ou associatifs, ont résolument apporté leur contribution à l'intégration du développement durable dans l'exercice de leurs activités et sur des thématiques aussi variées et importantes que l'air, l'aménagement, la biodiversité, le climat, l'eau, l'énergie, les transports, les risques naturels et technologiques, etc.

Ce « bilan 2012, perspectives 2013 » en livre un large aperçu et je tiens à remercier vivement l'ensemble des agents pour leur investissement dans la conduite et la réalisation de ces actions.

Bonne lecture.

Corinne ETAIX

Glossaire

A

- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ASN** : Autorité de sûreté nucléaire

B

- BHNS** : Bus à haut niveau de service
- BOP** : Budget opérationnel de programme

C

- COFIL** : Comité de pilotage
- COMITER** : Commission territoriale
- CRB** : Conseil régional de Bourgogne
- CT** : Contrôle technique

D

- DDT** : Direction départementale des territoires
- DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DI** : Directive inondation
- DIRECCTE** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

E

- EEDD** : Éducation à l'environnement et au développement durable
- EnR** : Énergies renouvelables
- EPRI** : Évaluation préliminaire des risques d'inondation
- EPTB** : Établissement public territorial de bassin
- ESP** : Équipements sous pression

F

- FEDER** : Fonds européen de développement régional
- FRTF** : Fédération régionale des travaux publics
- FNTV** : Fédération nationale des transports de voyageurs

G

- GES** : Gaz à effet de serre
- GREN** : Groupement régional d'expertise nitrates

I

- ICPE** : Installation classée pour l'environnement

L

- LiNo** : Liaison nord de l'agglomération dijonnaise
- LHI** : Lutte contre l'habitat indigne

O

- ORT** : Observatoire régional des transports

P

- PCET** : Plan climat énergie territorial
- PDE** : Plan déplacement d'établissement
- PEM** : Plateforme d'échange multimodale
- PIESP** : Pôle interrégional équipements sous pression
- PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal
- PPA** : Plan de protection de l'atmosphère
- PPRT** : Plan de prévention des risques technologiques

R

- RT 2012** : Réglementation thermique 2012

S

- S3REnR** : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
- SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRB** : Stratégie régionale pour la biodiversité
- SRCAE** : Schéma régional climat air énergie
- SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique
- SRE** : Schéma régional éolien

T

- TCSP** : Transport en commun en site propre
- TRI** : Territoire à risque important d'inondation

V

- VNF** : Voies navigables de France

Z

- ZDE** : Zone de développement de l'éolien



Illustration de quelques temps forts de 2012

JANVIER 2012 :

Lancement fin janvier de la **Stratégie régionale pour la biodiversité** (SRB) et du **Schéma régional de cohérence écologique** (SRCE) par le préfet de région et le président du Conseil régional.

FÉVRIER 2012 :

Le 16 février 2012, la DREAL organise **une grande rencontre régionale** pour sensibiliser ses partenaires sur la **précarité énergétique** et présenter le **programme Habiter Mieux**.

MARS 2012 :

Visite du **Secrétaire Général du Ministère de l'Ecologie** au sein de la DREAL Bourgogne ; **journée du comité régional Agenda 21** sur la thématique de l'eau à la Communauté urbaine du Creusot-Montceau (CUCM).

AVRIL 2012 :

La DREAL fête **les 10 ans de la Semaine du développement durable**, à cette occasion 3 ruches sont installées au sien du site Voltaire et un marché bio est organisé.

JUIN 2012 :

Le **Schéma régional climat, air et énergie** (SRCAE) et son **volet éolien** (SRE) sont adoptés.

JUILLET 2012 :

Le samedi 7 juillet, la DREAL **ouvre le chantier de la LiNo au public**, accueille plus de 650 visiteurs et le 24 juillet marque **la fin du percement du tunnel de Talant**.

AOÛT 2012 :

Mise en place du **nouveau système d'information (SI) interne** partagé par tous les agents.

SEPTEMBRE 2012 :

Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, la DREAL participe au **Vélotour** ; inauguration du **Centre de documentation**.

OCTOBRE 2012 :

Le 5 octobre, la DREAL organise **une journée professionnelle Natura 2000** pour mieux connaître le réseau des sites et des acteurs (plus de 120 sont présents) ; **une journée d'échanges avec les territoires** « PCET / SCOT / SRCAE : enjeux énergie et climat, comment articuler ces démarches ? » se tient le 23 octobre. Publication de la **Stratégie régionale de la qualité de la construction (2012-2014)**.

NOVEMBRE 2012 :

Le 5 novembre, le **restaurant administratif du site Voltaire** à Dijon ouvre ses portes (restaurant mutualisé avec la DIRECCTE et l'ASN). Le projet de la DREAL est retenu dans le cadre de la consultation nationale **Ateliers des Territoires** initiée par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP).

DÉCEMBRE 2012 :

Publication du **Profil Environnemental Régional (PER)**, outil de référence et répertoire pour mobiliser l'information environnementale ; approbation du **Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3rENR)**.





TERRITOIRES, CONNAISSANCE et ÉVALUATION

Faits marquants 2012

LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE LA BOURGOGNE

Le profil environnemental régional de la Bourgogne a été finalisé en 2012. Réalisé sous le pilotage de l'État, il représente un document de référence en matière d'environnement, dont la large diffusion permet de mieux valoriser l'information environnementale.

Fruit d'un travail partenarial associant les services de l'État, les établissements publics et de nombreux acteurs régionaux, **il dresse un état des lieux de l'environnement en Bourgogne à travers différentes thématiques** (paysages, ressource espace, eau, biodiversité et milieux naturels, sols, énergie gaz à effet de serre et changement climatique, air et pollution atmosphérique, déchets, risques naturels et technologiques, bruit). En analysant l'impact des activités humaines, le profil environnemental définit les principaux enjeux environnementaux de la région, résultant d'une réflexion collaborative associant des élus, des acteurs socio-professionnels, des associations et des membres de la société civile.



Accessible depuis un site internet :

(www.per-bourgogne.fr), il est complété par un volet « indicateurs » qui sera régulièrement actualisé. Cet ensemble permet d'évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux.

ÉVOLUTION MAJEURE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE : LES ÉTUDES D'IMPACT ET LE CAS PAR CAS

L'année 2012 a été marquée par **l'entrée en application au 1^{er} juin 2012 du décret n° 2011-2019 de la réforme des études d'impact**. Ce texte a introduit une nouvelle procédure dite « d'examen au cas par cas » au terme de laquelle l'autorité environnementale décide si un projet doit ou non faire l'objet d'une étude d'impact. Les autres évolutions portent principalement sur la liste des projets soumis à étude d'impact ou relevant d'un examen au cas par cas ainsi que sur le contenu des études d'impact (notamment pour ce qui concerne le cumul d'effets avec d'autres projets connus et le suivi des mesures de réduction ou de compensation). Le décret prévoit également que les mesures de réduction ou de compensation et les modalités de leurs suivis

“ Chaque territoire détient une part de l'avenir des autres et l'avenir du système dépend globalement de la bonne santé de chacun. Il n'est plus question en France d'opposer l'urbain et le rural comme deux mondes qui s'ignorent ou se tournent le dos. Au contraire, chacun aspire aux atouts de l'autre et c'est dans leur complémentarité que se crée la cohésion territoriale. ”

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement

soient mentionnées dans les décisions d'autorisation des projets. La mise en œuvre de ces évolutions réglementaires s'est traduite par des actions de communication auprès de différents services ou structures, par l'apport de conseils ou de réponses aux maîtres d'ouvrage et par la mise à jour du site internet de la DREAL. La mise en place de la procédure d'examen au cas par cas a par ailleurs nécessité la création d'une procédure spécifique d'instruction des dossiers ainsi que l'intensification des échanges entre services dans le cadre de l'analyse technique des demandes.

LA CRÉATION LA BASE COMMUNALE

La base communale de la DREAL Bourgogne a été conçue pour permettre de rechercher sur intranet (base complète) ou sur internet (base partielle) les informations relatives à une ou plusieurs communes et qui concernent plusieurs thématiques (milieux naturels, eau, sites et paysages, logement, risques, transports, énergie ...).

Une édition du résultat sous forme de listing est possible (format PDF) mais également une consultation approfondie des données, qui peut s'effectuer par thème au moyen de liens renvoyant soit vers des outils de visualisation (cartographie dynamique, atlas de référence), soit vers des fiches descriptives, soit encore vers des pages internet en rapport (bases nationales, catalogues de données SIG, etc.).

Cet outil permet de répondre aux besoins des particuliers, des bureaux d'études, des partenaires publics, des DDT (notamment pour le porter à connaissance concernant les PLU), des services de la DREAL (avis de l'autorité

environnementale, notes d'enjeu), etc.

Une première version a été développée et mise en ligne sur intranet à la mi 2012. Des développements complémentaires sont nécessaires en 2013 pour l'ouverture sur internet.

CHIFFRES CLÉS

25

Avis d'autorité environnementale produits par le SDD (Service du Développement durable) sur des projets

34

Avis d'autorité environnementale produits par le SDD (Service du Développement Durable) sur des plans et programmes (y compris documents d'urbanisme)

26

Demandes d'examen au cas par cas déposées en 2012. 20 décisions signées en 2012 (les autres dossiers donnant lieu à des décisions prises en 2013 compte tenu des délais d'instruction) dont 4 ont demandé la réalisation d'une étude d'impact

43

Avis d'autorité environnementale produits par les Unités territoriales ou le Service Prévention des Risques sur les projets de demande d'autorisation d'exploiter des ICPE

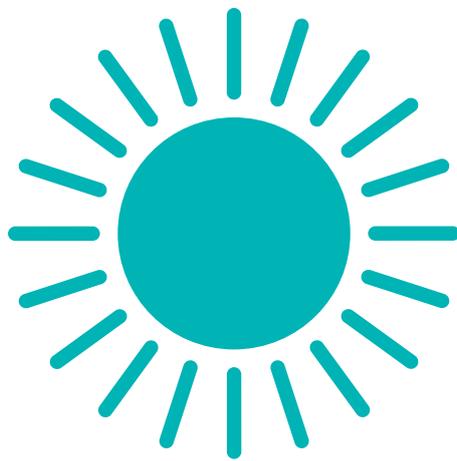


TERRITOIRES, CONNAISSANCE et ÉVALUATION

Perspectives 2013

-  **Atelier des territoires**
Conduite de la démarche d'Atelier des territoires, sur le thème de la solidarité territoriale, sur 3 territoires de la Bourgogne. Ce projet a pour objectifs de faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet grâce à la concertation et la co-construction.
-  **Réalisation d'une analyse systémique des territoires**
Ambition pour 2013 : mieux connaître et partager les enjeux des territoires de façon systémique pour un meilleur ciblage des politiques publiques.
-  **Investigation sur la consommation foncière**
Réflexion sur les problématiques foncières et leurs enjeux en Bourgogne. La pertinence, la faisabilité et le périmètre possible d'un Établissement Public Foncier Régional (EPFR) seront examinées en 2013.
-  **Accompagnement des collectivités dans leurs démarches de planification**
Animation du club régional PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) de Bourgogne, organisation de journées techniques sur l'aménagement, accompagnement de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne.
-  **Dynamisation locale des démarches « ville durable »**
Étude conjointe menée avec l'Université de Bourgogne et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) sur la densification et la structuration de l'accompagnement régional aux côtés du Conseil régional et de l'ADEME.
-  **Renforcer la formalisation de l'exercice de l'activité de l'autorité environnementale**
Production d'une procédure qualité « autorité environnementale » dans les avis produits par la DREAL. Mise en oeuvre de la réforme de l'évaluation des plans et programmes dont les documents d'urbanisme.
-  **GéoBourgogne, 2013 une année charnière**
GéoBourgogne, dispositif de partage d'informations géographiques entre les services de l'État et les collectivités territoriales, a ouvert son portail internet le 21 décembre 2012. 2013 sera l'année de la montée en puissance de ce portail.





Soudure d'un mât d'éolienne - Francéole - Le Creusot

CLIMAT, ÉNERGIE et EXEMPLARITÉ ◀

Faits marquants 2012

LA RÉGION DISPOSE D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE 3 X 20 !

En juin 2012, le SRCAE (schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) de Bourgogne a été approuvé par le Conseil régional et le préfet de la région Bourgogne.

Ce document stratégique trace un chemin possible vers l'atteinte d'un objectif régional ambitieux : les 3 x 20, ou 20% de consommation d'énergie en moins, 20% d'émissions de gaz à effet de serre en moins et 20% (plutôt 23%) d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique. Le tout à l'horizon 2020 !

Un schéma régional éolien est annexé à ce SRCAE pour identifier les territoires les plus favorables au développement de ce type d'énergie renouvelable et les contraintes qui s'y rapportent.

Dans les mois qui ont suivi l'adoption du schéma, un travail complémentaire a été conduit pour examiner les besoins d'évolution ou d'optimisation du réseau électrique bourguignon afin d'assurer cet important développement d'une énergie moins centralisée.

Un S3REnR (schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) a ainsi été adopté en fin d'année.

BILAN GES (ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE) : UNE MESURE DE LA CONTRIBUTION DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS

Depuis 2012, les plus gros employeurs publics et privés sont tenus d'examiner **leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre**, qu'il s'agisse de leur activité de production, de logistique, ou des émissions liées aux déplacements de leurs personnels...Par ce biais, leur responsabilité et leurs efforts en matière d'atténuation du changement climatique sont clairement identifiés.

Dans son souci d'accompagnement de l'activité économique, la DREAL Bourgogne a coordonné la production de ces bilans, explicitant les obligations mais en valorisant surtout les avantages à en tirer. Il s'agit désormais pour chacun de mettre en œuvre les actions correctives issues de ces démarches. La DREAL a prévu, pour sa part, de calibrer un accompagnement spécifique pour ces acteurs.



Chaufferie biomasse



Éco-conduite



Faire de la transition énergétique un levier pour un nouveau modèle de croissance verte, durable et solidaire



François Hollande, Président de la République.

L'objectif final est de diffuser, au-delà des plus convaincus, cette responsabilisation au sein des différents acteurs socio-professionnels pour contribuer pleinement aux ambitieux objectifs régionaux en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

La DREAL a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'administration exemplaire (PAE) du Ministère.

Une centaine d'indicateurs permettent le suivi annuel de son avancement. En 2012, la DREAL a conduit l'élaboration d'un Plan de déplacement (PDE) et de son bilan carbone. Le PDE a vocation à conforter l'utilisation déjà importante des modes doux et des transports en commun dans les déplacements des agents. De nombreuses actions ont déjà été initiées : programme de formation à l'éco-conduite (52 agents qui parcourent plus de 5000 km par an ont été

formés), développement de la visioconférence, achat de vélos et d'accessoires pour compléter les équipements actuels. De nouvelles actions doivent permettre de favoriser encore les alternatives à la voiture solo. Des actions de sensibilisation à l'écoresponsabilité ont été mises en place en particulier sur le thème du tri des déchets avec la visite du centre de tri du grand Dijon et de l'usine d'incinération. Enfin, une gestion raisonnée des espaces verts a été mise en place au Voltaire et 3 ruches ont été installées. 18 kg de miel ont ainsi été récoltés et distribués aux agents en fin d'année 2012.

Un bilan 2012 très positif et encourageant !

CHIFFRES CLÉS

105 acteurs bourguignons dont les bilans GES sont devenus réglementaires !

Soit 46 entreprises, 45 organismes publics (hôpitaux, bailleurs sociaux...) et 13 collectivités territoriales. A la fin 2012, 40 d'entre eux ont d'ores et déjà transmis ces bilans et les plans d'actions qui y sont adossés et la plupart des autres sont en cours de finalisation.



CLIMAT, ÉNERGIE et EXEMPLARITÉ

Perspectives 2013

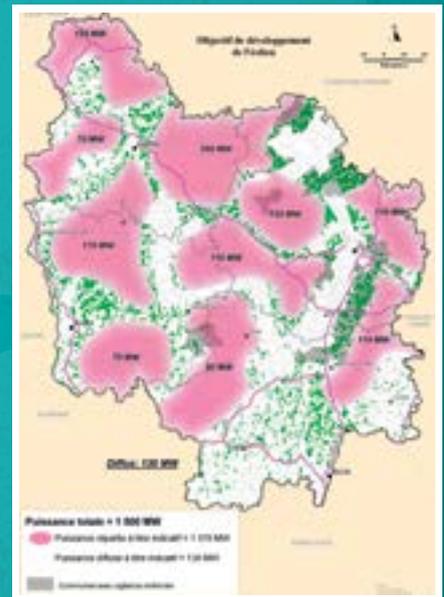
☀️ APPUI AU DÉBAT RÉGIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Faire évoluer notre système énergétique actuel, faire face à l'augmentation du coût des énergies, prendre en compte les enjeux écologiques.... tels sont les clés du débat national sur la transition énergétique conduit en 2013. La DREAL Bourgogne contribuera activement au côtés de ses partenaires à la participation de la Bourgogne au débat national.



☀️ ANIMER LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET D'ANIMATION DU SCHEMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE (SRCAE)

Après la phase d'élaboration du SRCAE, il est aujourd'hui nécessaire que la DREAL accompagne les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre des orientations afin d'atteindre en 2020 les objectifs dits « des 3x20 ».



☀️ PRÉPARATION DES PROCHAINES CONTRACTUALISATION (2014-2020)

Le développement d'une économie à faible teneur en carbone est une priorité pour la prochaine période de contractualisation (2014-2020). Les politiques portées par la DREAL (bâtiment, mobilité durable, filières vertes, énergies renouvelables) y sont au coeur et nécessiteront un investissement important en 2013.

☀️ PILOTER LE PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE (EN INTERNE ET EN INTERMINISTÉRIEL)

Renforcer toujours plus l'engagement de la DREAL dans les démarches d'exemplarité et appuyer la mise en place et l'animation d'un plan administration exemplaire interministériel en Bourgogne.



L'Armançon



PRÉSERVER LES RESSOURCES et LES PATRIMOINES NATURELS

Faits marquants 2012

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

La préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur pour la société. A ce titre le Conseil régional et l'État ont souhaité élaborer une **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)**. En janvier 2012, la concertation a été officiellement lancée et un diagnostic de la biodiversité régionale a été réalisé par Alterre Bourgogne*. Ces travaux reposent sur une association large des acteurs du territoire : les Assises de la biodiversité en septembre 2012, qui ont permis de partager le diagnostic, ont été suivies de séminaires et d'ateliers thématiques au cours du dernier trimestre de l'année.

Les travaux d'élaboration du **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** sont conduits parallèlement à ceux de la SRB. Ils ont été initiés sur la base de l'étude préalable

d'identification des trames vertes et bleues réalisée en 2010 et 2011 par le Conseil régional de Bourgogne, accompagnée par les services de la DREAL. Le SRCE devra être pris en compte par les documents d'urbanisme et les futures infrastructures de l'État. Il constitue une réflexion approfondie et prospective sur l'impact des continuités écologiques et de leur rétablissement sur l'environnement.

CHIFFRES CLÉS

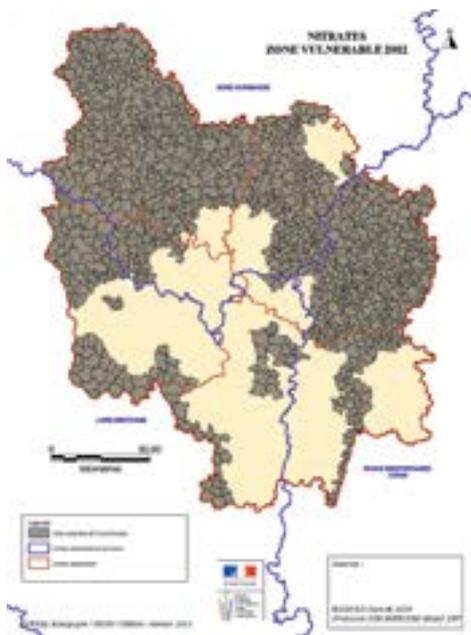
250 participants ont été rassemblés lors des Assises de la biodiversité

1847 espèces de plantes indigènes recensées en Bourgogne sur les 4900 présentes en France métropolitaine



* Alterre Bourgogne : association loi 1901, agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne - www.alterre-bourgogne.org

RÉVISION DES ZONES VULNÉRABLES AUX NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE



La Directive «Nitrates», qui a pour objectif de préserver les milieux aquatiques de la pollution par les nitrates, prévoit la définition de zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole. La révision a été conduite en 2012. Dans ces zones, des programmes d'action sont mis en place pour prévenir la pollution par les nitrates. Le travail accompli par la DREAL, en lien avec les DDT (Directions départementales des Territoires), a consisté à traiter les données issues de la 5^{ème} campagne de surveillance des eaux souterraines et superficielles et à analyser les propositions de classement pour chacun des trois bassins concernant la Bourgogne. La révision, arrêtée par les préfets coordonnateurs de bassins à la fin de l'année 2012, aboutit à l'extension des zones vulnérables à 237 communes en Bourgogne. La DRAAF et la DREAL ont également conduit l'animation d'un **Groupe Régional d'Expertise Nitrates (GREN)**, institué dans le cadre des textes nationaux transposant la Directive « Nitrates ». Le GREN réunit des experts des organisations professionnelles agricoles, de la recherche agronomique, des instituts techniques et de l'administration. Il a pour objectif de fournir aux agriculteurs bourguignons les références nécessaires au calcul de l'équilibre de la fertilisation azotée. Ces références ont été fixées par arrêté préfectoral fin août 2012.

HARMONISATION DE LA GESTION DES ÉTIAGES

La DREAL assure le suivi et la gestion d'une grande part du réseau hydrométrique régional. Les données qui en sont issues sont mises à la disposition de tous les acteurs de l'eau et permettent la gestion des risques d'inondation lors des crues ainsi que l'application de mesures de restrictions d'usages de l'eau lors des périodes de sécheresse. **L'année 2012 a vu un premier aboutissement en matière d'harmonisation de ces mesures prévues par arrêtés préfectoraux.** En imposant des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, ces arrêtés permettent de gérer les situations de pénurie tout en assurant l'exercice des usages prioritaires. La coordination interdépartementale par anticipation des épisodes de sécheresse permet d'en améliorer la gestion. Elle porte notamment sur l'harmonisation des calculs des seuils déclenchant les mesures de restriction et les modalités de ces dernières. Ce travail a bénéficié des résultats des études des volumes prélevables sur les bassins de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille et de la nappe de Dijon sud. Il sera poursuivi en 2013 sur la base de l'étude des débits minimum biologiques pour la Nièvre.

CHIFFRES CLÉS

50

la réglementation européenne impose depuis 1975 un taux maximum pour les nitrates de 50mg/l pour l'eau destinée à la consommation humaine

1270

communes classées en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole

111

la DREAL assure la gestion du réseau hydrométrique régional composé de 111 stations

1446

jaugeages ont été réalisés en 2012 pour garantir la fiabilité des mesures

PRÉSERVER LES RESSOURCES et LES PATRIMOINES NATURELS

Perspectives 2013



 **Une première version de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité** sera présentée et soumise aux acteurs bourguignons au second semestre 2013. Le travail et la concertation sur le SRCE se poursuivent.

 **Mise en œuvre de la directive « Nitrates »**, l'année 2013 sera largement consacrée à la déclinaison du programme d'action national et à la préparation du premier programme d'action régional.

 **La révision de l'état des lieux des masses d'eau est un préalable à l'établissement des Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)** pour la période 2016-2021. La DREAL Bourgogne sera associée à ces travaux, conduits à l'échelle de chacun des bassins.

 **Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** pour l'agglomération de Dijon sera soumis aux consultations réglementaires et à enquête publique. L'élaboration du PPA pour l'agglomération de Chalon-sur-Saône se poursuit.

 **Climats de Bourgogne** : parallèlement à l'installation des organes officiels de gouvernance des Climats (Conférence territoriale et Commission technique permanente), la DREAL poursuivra les études du périmètre du futur site classé au nord de Beaune.





Campagne anti-endommagement des réseaux



PRÉVENIR LES RISQUES ◀◀

Faits marquants 2012

DIRECTIVE INONDATION : 5 TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT IDENTIFIÉS EN 2012

La directive «inondation» 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, s'articule autour de trois grands objectifs qui se déclinent à l'échelon du district hydrographique ou de l'unité de gestion considérée, auxquels sont associés des délais de réalisation de :

- ▶ L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) (décembre 2011);
- ▶ L'établissement de cartographies sur les Territoires à risque important (TRI) d'inondations (décembre 2013);
- ▶ L'élaboration d'un plan de gestion des risques d'inondation présentant les objectifs de gestion fixés et les mesures retenues pour les atteindre (décembre 2015).

En établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques, elle tend à amener les États membres à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

La région Bourgogne est concernée par les districts Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse.

L'année 2012 a été marquée par la concertation avec les parties prenantes (collectivités, EPTB, syndicats de rivière, porteurs de ScoT etc..) en vue de la sélection des TRI. Les TRI ont été approuvés par arrêté par les préfets coordonnateurs de bassin.

- ▶ Le 26 novembre 2012 pour le TRI de Nevers;
- ▶ Le 27 novembre 2012 pour les TRI de Auxerre;
- ▶ Le 12 décembre 2012 pour les TRI de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Dijon.

DATES CLÉS

5 PPRT (Plans de prévention des risques technologiques) approuvés en 2012

- ▶ Davey Bickford (89), le 17 FÉVRIER 2012
- ▶ Shell (ex Butagaz - 71), le 17 AVRIL 2012
- ▶ PSV (89), le 27 AVRIL 2012
- ▶ Titanobel (89), le 26 JUIN 2012
- ▶ Titanobel (21), le 29 JUIN 2012



“ Ce n'est pas dans ses effets que l'on attaque un mal, c'est dans sa cause ”

François Guizot, historien et homme politique français

ANTI-ENDOMMAGEMENT DE RÉSEAUX « CONSTRUIRE SANS DÉTRUIRE »

Dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr a été mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués au voisinage des 4 millions de kilomètres de réseaux aériens ou souterrains implantés en France.

Ces incidents entraînent des arrêts de chantiers, une interruption des services publics, et des perturbations de la circulation sur les voies publiques. Afin de réduire significativement les endommagements des réseaux, la réglementation a été profondément révisée.

Désormais codifiée dans le code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, elle implique aussi bien les exploitants de réseaux, que les maîtres d'ouvrage, qui doivent rendre plus sûrs leurs projets à proximité des réseaux, et les exécutants de travaux, qui doivent sécuriser leurs chantiers. Elle a produit ses premiers effets au 1^{er} juillet 2012.

Concrètement, toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter, à partir du 1^{er} juillet 2012, le nouveau téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels elle devra adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

Ce guichet unique remplace le dispositif de recensement des réseaux et de leurs exploitants géré avant le 1^{er} juillet 2012 par chaque commune.

En 2012, la DREAL s'est impliquée dans des actions d'information sur la mise en place de ces nouvelles dispositions, touchant plus d'une centaine d'agents des collectivités en participant à 2 réunions de formation/information à destination des communes en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. Par ailleurs, la réunion annuelle des élus de la Côte d'Or a été l'occasion de leur proposer une information sur l'évolution de cette réforme.

5 inspections de chantier ont été réalisées en application de la nouvelle réglementation.

Enfin, la participation de la DREAL à l'Observatoire régional a permis

de bien relayer cette évolution réglementaire auprès des différents partenaires notamment des collectivités présentes et des représentants de la Fédération régionale des travaux publics (FRTF).



Pour en savoir plus sur les nouvelles dispositions anti-endommagement : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

PÔLE INTER-RÉGIONAL ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION (PiESP) : ACTION DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS

Le Pôle inter-régional Équipements Sous Pression de la zone Est (PiESP), est une structure basée en DREAL Bourgogne, qui assure des missions de contrôles sur les Équipements Sous Pression (ESP) dans les régions Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine.

Les ESP sont des récipients, tuyauteries, accessoires de sécurité ou encore accessoires sous pression, destinés à contenir des fluides (gaz ou liquides) sous pression. (ex : chaudière vapeur, extincteur, compresseur, autoclave,...).

Le PiESP exerce également pour le compte de l'État des opérations de surveillance du marché destinées à garantir que les ESP mis sur le marché sont conformes aux exigences réglementaires européennes (directives 97/23/CE, 2010/35/CE et 2009/105/CE) et ne portent pas atteinte à la santé et à la sécurité des citoyens, des animaux domestiques et des biens.

Il vérifie également que l'évaluation de la conformité de ces équipements est correctement réalisée par les organismes habilités pour cela, avant mise de ces équipements sur le marché.

Cette évaluation conduit à l'apposition du marquage CE par le fabricant de l'ESP.

En 2012, le PiESP a procédé à une action de surveillance spécifique des évaluations de conformité réalisées par les agences étrangères d'un grand organisme français.

La mise en évidence d'un grand nombre d'anomalies technico-réglementaires a conduit l'État français à l'issue de cette action de surveillance, à limiter la durée d'habilitation de cet organisme et à retirer cette habilitation pour les agences situées dans certains pays.



Exemple d'équipement sous pression

PRÉVENIR LES RISQUES

Perspectives 2013

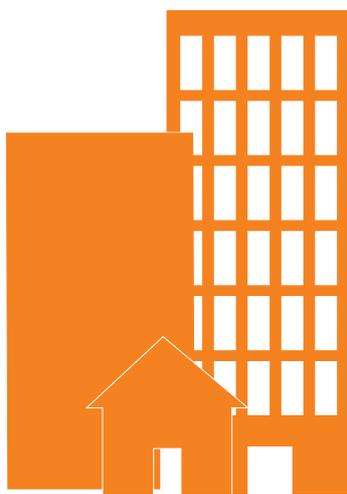
⚠ **CONDUIRE À L'APPROBATION 81% DES PPRT** (plan prévention des risques technologiques) : approbation d'au moins 2 PPRT permettant ainsi d'avoir 13 PPRT sur 16 approuvés en 2013 (objectif national fixé à 75%).

⚠ **ASSURER 835 CONTRÔLES PONDÉRÉS AU TITRE DE L'INSPECTION DES ICPE** (installations classées pour l'environnement). Le choix des sites tient compte du programme pluriannuel de contrôle avec l'inspection des établissements prioritaires au moins une fois par an, des établissements à enjeu une fois tous les 3 ans et des autres établissements au moins une fois tous les 7 ans.

⚠ **DIRECTIVE INONDATION** : élaborer, avec la concertation ad hoc, les cartographies pour les territoires à risque d'inondation retenus en 2012 par les préfets de bassin.



⚠ **CANALISATION DE GAZ « ARTÈRE DU VAL DE SAÔNE »** : assurer la coordination avec GRT Gaz et les acteurs concernés en vue de la concertation qui sera engagée en 2013 dans l'attente du dépôt pour instruction en 2014 du dossier de la demande d'autorisation.



DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ◀ et SON EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Faits marquants 2012

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

En 2012, la DREAL Bourgogne et les Directions Départementales des Territoires (DDT) de la région ont fait le choix de se doter d'un outil structurant leurs actions respectives relatives au bâtiment : la stratégie régionale de la Qualité de la Construction. Les actions pour les années 2012-2014 sont structurées autour de 3 objectifs stratégiques principaux :

- ▶ L'amélioration de la qualité technique et de la gestion des bâtiments de l'État;
- ▶ L'amélioration de la qualité de la construction;
- ▶ L'amélioration du parc résidentiel et tertiaire existant.

LE 1^{ER} TABLEAU DE BORD DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN BOURGOGNE

Ce document, paru fin 2012, est le fruit d'une démarche partenariale notamment avec Bourgogne Bâtiment Durable. Il dresse un premier état des lieux du bâtiment et de la

construction durable en Bourgogne et apporte des éclairages sur les dispositifs de soutien à la réduction de la consommation énergétique et sur la montée en compétence des professionnels du bâtiment.

RENCONTRE SUR LE PROGRAMME « HABITER MIEUX » EN BOURGOGNE LE 16 FÉVRIER

A destination des élus locaux pour les inciter à associer leurs collectivités à l'Anah dans la mise en œuvre du programme, cette rencontre a eu pour temps forts l'intervention du préfet de Région ainsi que la présentation de deux projets aidés par le programme « Habiter Mieux », avec le témoignage des propriétaires concernés.

JOURNÉE SUR « LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE EN BOURGOGNE : COMPRENDRE, REPÉRER, AGIR » LE 10 OCTOBRE

Cette journée a eu pour but de sensibiliser les élus locaux sur



Rénovation de logements sociaux à Autun (OPAC 71)



Programme de logement social BBC (OPAC 71) à Sanvignes-lès-Mines

“Le logement est un enjeu stratégique parmi l'ensemble des politiques publiques car ce sujet concerne 100% de nos concitoyens”

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, 15 janvier 2013

Le rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte contre l'habitat indigne. Après une matinée consacrée à la réalité de l'habitat indigne, de ses conséquences et des moyens de la combattre, la journée s'est poursuivie par la présentation des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne et de leur réseau régional, puis par trois tables rondes illustrant des actions engagées en Bourgogne avec l'appui des élus locaux pour remédier à des situations d'habitat indigne.

LA CRÉATION DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT

Ces commissions, créées à l'initiative du préfet de région concernent le logement des jeunes, le logement des seniors, l'hébergement et le logement, et la rénovation thermique du parc HLM. Instances de partage des connaissances, de réflexion et de production partenariales, ces commissions conduisent à partager les enjeux des politiques locale de l'habitat.



Extranet du Comité Régional de l'Habitat

CHIFFRES CLÉS

600

personnes présentes lors des réunions d'information sur la qualité de la construction organisées ou co-organisées par la DREAL

1154

logements sociaux financés par des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'insertion (PLAI)

3,5 M€

de crédits en AE (autorisations d'engagement) dédiés au logement social en Bourgogne



DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT et SON EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

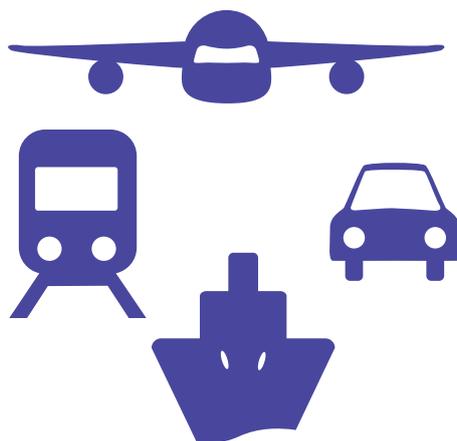
Perspectives 2013

-  **2 150 nouveaux logements sociaux** publics à financer.
-  **2 000 logements à réhabiliter** avec les aides de l'Anah, dont 1 000 au titre du programme « Habiter Mieux ».
-  **Dresser le bilan** à 2 ans des conventions d'utilité sociale signées par les organismes HLM et l'État.
-  **Accentuer la mobilisation du foncier public** en faveur de la création de logements.
-  **Aboutir à un diagnostic partagé** concernant l'évaluation des besoins en logements à moyen terme.
-  **Améliorer la connaissance de la performance énergétique** du parc immobilier en Bourgogne.
-  **Construire, avec les organisations professionnelles du BTP**, une capacité régionale d'analyse de la conjoncture économique et de prospective marchés : l'Association Régionale d'Information Économique de la Construction (ARIEC Bourgogne).
-  **Être exemplaire et transparent** : faire connaître le niveau d'accessibilité des bâtiments occupés par l'État.





Tram de Dijon



Entreprise signataire de la charte Objectif CO₂

MOBILITÉ et TRANSPORTS DURABLES ◀

Faits marquants 2012

DE NOUVEAUX MODES DE MOBILITÉ INAUGURÉS

La DREAL a fortement soutenue en 2012 le virage entrepris par les collectivités territoriales de Bourgogne en direction de la mobilité durable. Projet phare du Grand Dijon, **la mise en circulation de deux lignes de tramway** est une réussite en terme de fréquentation. L'État a apporté à ce projet un soutien de 47 M€ (Coût global : 399 M€).

Les communautés d'agglomération de taille moyenne ont pu également bénéficier de financements. **Ainsi, le Bus à Haut Niveau de Service du Grand Chalons (Le Flash)**, inauguré en septembre 2012, a reçu près d'1 M€ (Coût global : 10 M€). Ce type de transport participe fortement à la rénovation de l'image des transports collectifs.

Enfin, les modes actifs (marche à pieds, vélo, ...) ne sont pas restés en marge des projets. En témoigne **la rénovation de plusieurs Pôles d'Échange Multimodaux (PEM)**, anciens parvis de gare dévolus au seul stationnement des voitures, aujourd'hui réhabilités en lieux de vie pour tous. Les piétons et les vélos ont aujourd'hui une place dans l'espace public (100 arceaux vélos en gare de Dijon-Ville, vélostation en gare Auxonne, ...).

Ces rénovations ont été soutenues par le Fond européen de développement régional (FEDER), dont la DREAL instruit la mesure liée à l'intermodalité (enveloppe de 17 M€ sur la période 2007-2013).

DES TRANSPORTS PLUS PROPRES : GUIDE ORT ET SUITE DE L'ACTION CHARTE CO₂

L'Observatoire Régional des Transports (ORT), dont la DREAL assure l'animation technique, a élaboré en 2012 **un guide régional** destiné à promouvoir l'usage des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises. Par manque d'informations sur les techniques et ses avantages, le transport multimodal est encore insuffisamment développé en Bourgogne. L'ORT souhaite à travers ce guide donner les moyens aux entreprises locales de s'engager dans cette voie. Pour cela, ce guide se veut avant tout pratique. Il recense ainsi tous les équipements et offres de services disponibles en Bourgogne et les contacts qui permettront aux acteurs d'amorcer leur projet multimodal. De nombreux témoignages locaux l'illustrent également.

Ce guide est disponible en ligne :

 www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/l-observatoire-regional-des-r417.html

La DREAL intervient en collaboration avec l'ADEME dans la promotion de l'action « **Charte CO₂, les transporteurs s'engagent** » auprès des transporteurs bourguignons. Cette action se traduit par l'engagement des transporteurs de marchandises et de voyageurs ainsi que des entreprises de travaux publics à



Responsable d'opération routière



Chantier de la LiNo



Viaduc Volesvres

réduire leur émission de CO₂, à travers un plan d'actions concret et personnalisé sur 3 ans. En 2012, ce sont plus de 60 entreprises qui sont engagées en Bourgogne dans la démarche, dont ¾ déjà signataires (14 adhérentes FRTP et 15 adhérentes FNTV).

Pour en savoir plus :



www2.ademe.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AMÉNAGÉES : LINO, RCEA (CORTELIN-DROUX ET VOLESVRES EN SAÔNE-ET-LOIRE)

Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo) :

le creusement des deux tubes du tunnel de Talant s'est achevé par un dernier tir le 24 juillet 2012, marquant la fin des travaux d'excavation commencés 14 mois plus tôt. Cette étape symbolique franchie, le bétonnage de la voûte avec ses 40 cm d'épaisseur a été aussitôt entrepris pour au moins 9 mois de travaux.

Les travaux de terrassement dans le secteur de l'ancienne décharge ont été engagés en septembre. Ils se termineront en mars 2013 pour laisser la place aux entreprises construisant les réseaux et les chaussées. Plusieurs ouvrages ont été réalisés et achevés en 2012 dans les secteurs d'Ahuy et de Plombières-lès-

Dijon. Seule la construction de l'OA (ouvrage d'art) n°3, enjambant la route de Dijon à Plombières-lès-Dijon, reste à terminer pour le printemps 2013.

Les travaux d'aménagement de Cortelin Droux raccordant la RCEA RN 80 à Chalon-sur-Saône ont été engagés en septembre 2012 avec une première section ouest en chantier, opération importante qui devrait se poursuivre jusqu'en 2015.

Inscrits dans l'aménagement de la branche sud de la RCEA (Mâcon - Paray), **les travaux de doublement du viaduc de Volesvres et son raccordement à la RN 79** se sont achevés le 19 décembre 2012 avec la mise en service du viaduc.

MOBILITÉ et TRANSPORT DURABLES

Perspectives 2013

FIN DES TRAVAUX DE LA LINO (DÉCEMBRE 2013)

Après le percement du tunnel en juillet 2012 et les travaux aux deux extrémités, le chantier se déploie « à partir » du début de l'année sur les 6,5 km du linéaire du nouveau tronçon de rocade avec la construction des chaussées dans l'été, suivi des nombreux équipements pour son exploitation.



CRÉATION DU PÔLE VÉHICULES INTERRÉGIONAL (4 RÉGIONS) PILOTÉ PAR LA DREAL

Au 1^{er} mai 2013, le pôle interrégional « véhicules » Bourgogne/Franche-Comté est étendu aux régions Alsace et Lorraine : cette mutualisation élargie des moyens permet de toujours pouvoir mobiliser les compétences d'experts nécessaires à l'instruction des demandes de réception de véhicules les plus complexes.



SUIVI DES PROCHAINES CONTRACTUALISATIONS FERROVIAIRES, FLUVIALES ET DU 3^{ÈME} APPEL À PROJETS TCSP

L'année 2013 sera consacrée à l'achèvement d'études prospectives régionales, dont la DREAL est partenaire, en vue de la négociation des contrats à venir sur la période 2014/2020. Le Ministère lancera également en 2013 un 3^{ème} appel à projets sur les transports en commun en site propre.

PROMOTION DU TRANSPORT DURABLE AU REGARD DE GRAND CHANTIERS (MOBILITÉ 21, RCEA, LGV POCL ET RHIN-RHÔNE)

La Bourgogne est concernée par de nombreux grands projets d'infrastructures, notamment l'aménagement de la Route Centre Europe Atlantique et les lignes ferroviaires à grande vitesse Rhin-Rhône et Paris-Orléans-Clermont-Lyon. Ces projets seront portés au niveau régional par la DREAL suivant les orientations de la commission « Mobilité 21 ».

CHIFFRES CLÉS

95 M€ investis sur le réseau ferroviaire régional dans le cadre du contrat de projets État/Région

400 000 m³ de remblais (LiNo)

26 000 m³ de béton pour le coffrage du tunnel (LiNo)

60 000 arbres et arbustes plantés (LiNo)

LES UNITÉS TERRITORIALES



UT 58 (Nevers)



UT 89 (Auxerre)



UT 71 (Chalon)

La DREAL exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région, et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département pour les missions relevant de leurs compétences. A ce titre, les unités territoriales (UT) assurent le relais de proximité de la DREAL et la représentent dans une majorité de réunions départementales. Selon les sujets, elles peuvent s'appuyer autant que de besoin sur l'expertise des services du siège à Dijon.

Les UT assurent plus particulièrement les missions régaliennes, dont l'instruction des projets d'activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur la santé et l'environnement, puis leur contrôle (réglementation des installations classées). Elles interviennent également en matière de contrôle technique des véhicules.

Les pages qui suivent retracent non seulement l'activité propre des UT en département mais illustrent aussi comment, plus globalement, l'action de la DREAL prend effet concrètement sur les territoires de Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne.



UT 71 (Mâcon)



POURSUITE DE LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU ET DES FLUX POLLUANTS DANS LES REJETS (exemple d'un site spécialisé dans la fabrication de carton ondulé et d'impression)

En juin 2010, l'inspection des installations classées s'est intéressée à ce site avec comme objectif l'optimisation des usages de la ressource eau.

Après analyse des résultats d'autosurveillance des rejets d'eau industrielle, des usages de l'eau, des installations de traitement présentes sur le site et enfin des pratiques déclinées dans le même secteur d'activité, l'inspection a considéré que l'exploitant devait analyser précisément d'une part la faisabilité d'une limitation des prélèvements en eau en amont et d'autre part la suppression en aval des process tout ou partie des rejets.

Pour ce faire un arrêté préfectoral complémentaire relatif à la réalisation d'une étude eau a été signé le 12 novembre 2010. Il en a résulté une étude « eau » dédiée et un programme d'action pour les années 2011 et 2012.

Cette action a déjà porté ses fruits puisqu'il apparaît que la station de traitement des eaux de flexographie (procédé d'impression utilisé sur le site) ne rejette plus d'eaux polluées. Ces dernières après traitement complémentaire sur site sont recyclées pour la fabrication de colle à l'amidon en lieu et place de l'eau potable provenant du réseau public.

La suppression des rejets d'eau s'est accompagnée d'une diminution de la consommation d'eau de 10 m³/j.

Avec cette première étape, l'industriel s'est engagé dans un cercle vertueux d'amélioration.

ACTION DE L'INSPECTION SUR LES SITES DE STOCKAGE DE VÉHICULES HORS D'USAGE

Dans le cadre d'une action nationale, un suivi particulier a été réalisé en Côte-d'Or sur le site de stockage de véhicules hors d'usage (VHU). Cela s'est traduit par un renforcement des visites d'inspection sur les établissements, autorisés ou non, exerçant cette activité.

En parallèle, une opération sur la situation en Bourgogne concernant le vol de métaux a été fait conjointement par les services de la DREAL et de la gendarmerie. Cela a donné lieu à des visites conjointes d'inspection d'installation de stockage de métaux ferreux et non ferreux.

Sur les trois dernières années, ont été réalisées 39 inspections dont 6 conjointes avec la gendarmerie, certains sites ont été visités plusieurs fois.

D'autre part des membres de l'association PRODEC, regroupant des industriels œuvrant dans le domaine des déchets, et ayant fait état de sites sauvages de dépôt de ferrailles, ont été reçus par les services de l'inspection en date du 15 mai 2012.

Du fait de ces actions, il ressort que le bilan des actions menées par les services de la DREAL est le suivant :

- ▶ 1 site a diminué son activité pour rester en dessous des seuils, mais avec comme projet le dépôt d'une demande d'autorisation ;
- ▶ 3 sites ont une activité qui ne constitue pas une installation classée pour la protection de l'environnement, en conséquence, il relève de la police du maire ;
- ▶ 6 sites ont fait l'objet d'une mise en demeure de régulariser leur situation administrative ;
- ▶ 21 sites ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation.

UT 58/89

NIÈVRE / YONNE



Exemple de réception de remorques

LA CADUCITÉ DES RÉCEPTIONS PAR TYPE NATIONALES POUR LES REMORQUES

L'année 2013 marquera une étape importante dans le domaine de la réception des véhicules. En effet, en résultat de la mise en application de l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 relatif à la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes et équipements destinés à ces véhicules en application de la directive 2007/46/CE, **les réceptions par type nationale des véhicules des catégories 01, 02, 03 et 04 sont caduques à compter du 29 octobre 2012.**

Les départements de la Nièvre et de l'Yonne sont particulièrement concernés par cette échéance en raison de la présence de nombreux constructeurs produisant ces types de véhicules. Afin de maintenir une production en série homologuée, les constructeurs doivent se tourner vers deux nouveaux types d'homologations (réceptions) :

- ▶ Les RCE : réceptions en série communautaires qui homologuent le véhicule pour l'Europe
- ▶ Les NKS : réceptions nationales de petite série qui homologuent le véhicule en France et dans une certaine limite du nombre de véhicules produits

A l'échelon local de l'Unité Territoriale, seules les NKS peuvent être traitées.

Durant l'année 2012, la DREAL a accompagné les constructeurs pour que ceux-ci puissent faire face à ces changements. Cet accompagnement s'est traduit par l'aide au choix du type de réception le plus adapté à leurs besoins en fonction du type de véhicule ainsi que par l'aide à la préparation des dossiers à constituer en vue d'obtenir ces nouvelles homologations.

Depuis la fin de l'année 2012 et pour toute l'année 2013, l'activité de la DREAL va être marquée par le traitement des dossiers de réceptions NKS en vue de l'homologation en petite série.

L'année 2013 sera aussi celle des réceptions à titre isolé (RTI) pour la période de transition entre les réceptions par type nationales et les RCE et NKS.

LA DÉPOLLUTION DU SITE DE LAMBIOTTE S'ACHÈVE SUR LA COMMUNE DE PRÉMÉRY

Amiante, hydrocarbures, arsenic, nickel, plomb, benzène... Lambiotte, situé sur la commune de Préméry, faisait partie des sites industriels les plus pollués de France. Il s'agit de la plus importante opération de dépollution du département de la Nièvre.

Le site Lambiotte a accueilli dès 1886 une activité de fabrication de charbon de bois et d'extraction de composés chimiques par distillation du bois. Suite à la liquidation judiciaire de l'établissement en 2002, la gestion a été confiée à l'ADEME en 2003 pour que cette agence à caractère public assure la mise en sécurité des lieux. Dans ce cadre, l'ADEME a mené plusieurs opérations d'élimination des déchets en phases successives en fonction du degré de dangerosité des produits présents in situ. Le montant global des travaux engagés par l'ADEME avoisinera in fine 12 M€, ce qui en fait le plus important site géré au niveau national par cette agence. L'appel d'offres européen pour la démolition des bâtiments et équipements restants a été lancé fin décembre 2012.

QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ **1700** tonnes de boues contaminées et 80 tonnes d'amiante évacuées du site de Lambiotte
- ▶ **12 M€** engagés par l'ADEME
- ▶ **21 NKS** prévus par les divers constructeurs entre 2012 et 2013
- ▶ **50 %** d'augmentation de la demande de réceptions à titre isolé prévue sur la même période

UT 71

SAÔNE-ET-LOIRE

ACCIDENT OU INCIDENT INDUSTRIEL : PAS MOINS DE 3 SOLLICITATIONS POUR L'UT 71 EN 2012

Tout exploitant d'établissement soumis à la législation relative aux ICPE se doit de déclarer dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées tout incident ou accident (art. R.512-69 du code de l'Environnement)

En premier lieu, l'inspection se tient à la disposition de l'autorité préfectorale ou des services de secours pour les aider dans la maîtrise du sinistre et pour prévenir toute atteinte à la santé et à la sécurité des personnes.

L'inspection pourra également enquêter afin d'apprécier d'éventuelles insuffisances dans les prescriptions existantes ou dans leur mise en œuvre. Des prescriptions d'urgence adaptées à la situation peuvent être en outre proposées au préfet.

En 2012, l'UT 71 est intervenue à trois reprises, proposant notamment 2 arrêtés préfectoraux pris en urgence :

- ▶ **SMET Nord-Est 71** (Exploitation d'une installation de tri, méthanisation, compostage de déchets ménagers) : après l'affaissement d'une digue délimitant l'un des casiers de stockage de déchets non dangereux que le syndicat exploite à Chagny, des mesures d'urgences visant à sécuriser la zone par un balisage et une surveillance renforcée ont été proposées. La stabilité de la digue devait être rétablie dans un délai de 15 jours après justification de la technique mise en œuvre.
- ▶ **Société MICHELIN à Blanzay** : Le second arrêté de mesure d'urgence a concerné un rejet important de noir de carbone survenu sur les installations du manufacturier. Les prescriptions visaient cette fois la prise en charge des opérations de nettoyage chez les riverains touchés par cette émission. L'arrêté a également subordonné le redémarrage des installations à un contrôle préalable et intégral des installations en cause et sous condition d'une surveillance permanente renforcée.
- ▶ **APERAM à Gueugnon** (Site classé Seveso 2/ fabricant de tôles fines en inox) : l'UT a été sollicitée lors de l'incendie survenu en fin d'année (nuit du 23 au 24 déc. 2012) dans l'usine de Gueugnon. La localisation de l'incendie, éloignée des installations justifiant le classement de l'établissement sous le régime « Seveso », n'a pas induit le déclenchement du plan particulier d'intervention (PPI) ni justifié la prise de mesures d'urgences. Néanmoins et comme pour



Incident industriel (rejet de noir de carbone)

les cas cités précédemment, l'exploitant est tenu de faire un retour d'expérience exhaustif sur l'accident ainsi que sur la conception de ses installations.

CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES (CT) : L'UT VEILLE AU BON RESPECT DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

De nombreuses plaintes d'usagers s'accumulaient contre un centre de contrôle technique d'Autun.

Sur réquisition de la gendarmerie dans le cadre d'une enquête diligente à l'encontre de ce centre, un technicien de la subdivision CT a été mobilisé pour vérifier le respect des exigences réglementaires.

Des faits graves ont été relevés :

- ▶ réalisation de contrôles techniques sous couvert de l'agrément d'un contrôleur ayant quitté la société...
- ▶ non respect de la procédure réglementaire lors du changement d'exploitant du centre.

Parallèlement aux procédures pénales toujours en cours, l'agrément du centre a été retiré par un arrêté préfectoral du 23 juillet 2012.



Contrôle technique d'un poids lourd

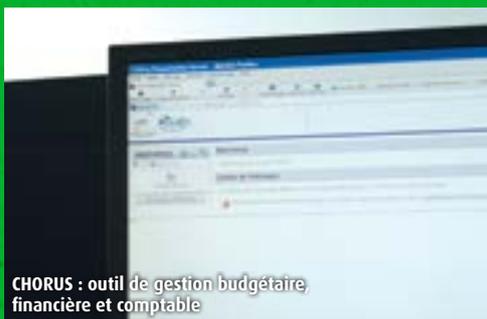
LES FONCTIONS SUPPORT



Assistante financière

Les fonctions support (ou fonctions de soutien) représentent une activité interne transversale, permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

Au delà, de cette première définition très généraliste, les pages suivantes présentent l'activité de ces services ou missions qui sont au quotidien de véritables courroies de transmission, indispensables au fonctionnement des services dits « métiers ».



CHORUS : outil de gestion budgétaire, financière et comptable

Un focus est proposé sur les temps forts de 2012 du Secrétariat Général et des missions Qualité Environnement, Pilotage de la Performance et de la Gestion et Communication, fonctions supports de la DREAL Bourgogne.



Serveur informatique

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 1/2

Faits marquants 2012

Début 2012, **l'ensemble des agents de la DREAL de Dijon, déjà regroupés sur le site Voltaire**, ont été rejoints par les agents de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) et de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Cette installation sur un site rénové et fonctionnel a été complétée en novembre 2012 par **l'ouverture d'un restaurant administratif** géré conjointement par les deux directions régionales. 170 déjeuners y sont servis en moyenne quotidiennement.

La DREAL a initié plusieurs dossiers de nature à anticiper les réformes et appliquer les politiques publiques des ministères tout en prenant en compte les attentes des agents : **gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC)** au niveau de la zone de gouvernance Bourgogne, **plan d'actions contre les risques psycho-sociaux** à la DREAL Bourgogne et **assurance qualité déployée sur les principales missions du secrétariat général** (notamment au niveau du Pôle Support Intégré – PSI - paye).

Les services de la DREAL ont également contribué **au transfert de près de 700 agents des services de la zone de gouvernance vers la nouvelle direction territoriale Centre-Bourgogne de Voies Navigables de France (VNF)** depuis la préfiguration jusqu'au transfert des dossiers des agents.

La mission retraite du PSI a été en charge de la fiabilisation de l'ensemble des Comptes Individuels Retraites (CIR) pour les agents de la région. Le PSI instruit désormais directement les dossiers retraites.



Bâtiment DREAL Voltaire

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 2/2



Perspectives 2013

- ▶ Aboutissement du plan régional GPEEC et du plan d'actions contre les risques psycho-sociaux de la DREAL.
- ▶ Organisation des élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel aux CAP des agents de catégorie B.
- ▶ Consolidation des processus budgétaires et comptables en lien avec la plate-forme comptable (CPCM Chorus) : contrôle interne comptable, facturation directe au CPCM, programmation des dépenses par activités, ...
- ▶ Élaboration d'un plan de gestion de la sécurité des systèmes d'information.
- ▶ Mise en oeuvre d'un plan administration exemplaire (PAE) de la DREAL qui vise à faire progresser la DREAL vers une meilleure prise en compte du développement durable et de l'éco-citoyenneté au quotidien.
- ▶ Le transfert de la gestion des Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des Délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (DPCSR).
- ▶ La préparation, le plus en amont possible, des outils de gestion pour le transfert vers l'Opérateur National de la Paie (ONP). L'ONP est prévu pour être le prestataire unique et centralisé de la paie des agents de l'État, à partir des informations de gestion transmises par les ministères, au moyen de leurs propres systèmes d'information sur les ressources humaines (SIRH).

MISSION PILOTAGE DE LA PERFORMANCE ET DE LA GESTION (MPPG)

Faits marquants 2012

Le suivi de l'achèvement du dispositif contractuel 2007-2013 (fonds européens, contrat de projets État-Région, plan Loire, plan Rhône, plan Seine).

L'élaboration de la future période de contractualisation 2014-2020 a été engagée dès la mi-2012 par le diagnostic territorial pour ce qui concerne les mesures pilotées par la DREAL.

La formalisation du plan d'action annuel de la DREAL et de son suivi trimestriel. Ce plan d'action prend notamment en compte le Plan stratégique de l'action de l'État (PASE) et le Document stratégique régional (DSR) de la DREAL ainsi que les engagements de service auprès des préfets de département.

La production de 6 documents de budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux accompagnée d'un suivi régulier avec les différentes unités fonctionnelles qui a permis une consommation optimale des crédits 2012.

La préparation, dès le début de l'été 2012, du budget 2013 qui s'est poursuivie à l'automne par un dialogue de gestion avec les directions de programme.

Perspectives 2013

- ▶ La gestion de la fin de la période 2007-2013 pour les contrats européens et État-Région en même temps que la contribution à l'élaboration de la génération 2014-2020.
- ▶ L'élaboration et la formalisation du plan d'action annuel de la DREAL et de son suivi trimestriel.
- ▶ Un des chantiers importants sera la poursuite de la déclinaison en infra-régional de la méthode dite « budget base zéro » (BBZ) d'allocation des moyens entre les régions par les directions de programme.

MISSION QUALITÉ ENVIRONNEMENT (MQE)



La DREAL Bourgogne s'est engagée, dès sa création en janvier 2010, dans une démarche intégrée qualité et environnement, selon les normes ISO 9001 et 14001.

La mise en place d'un système de management qualité et environnement permet :

- ▶ de répondre au plus près des attentes de nos bénéficiaires,
- ▶ d'apporter de la visibilité aux actions conduites,
- ▶ d'apporter des outils structurants aux modes de fonctionnement et de production,
- ▶ l'amélioration continue de nos modes de travail,
- ▶ la limitation des impacts de nos activités sur l'environnement.

La DREAL Bourgogne est certifiée par l'organisme Ecopass, selon les normes ISO 9001 et 14001 sur le périmètre suivant :

ISO 9001 : pour le siège de la DREAL et les unités territoriales concernées par ces activités :

- ▶ **Animation/pilotage** de la police de l'eau
Instruction : demande d'autorisation d'exploiter une ICPE,
- ▶ Réception de véhicules ou de citernes (complexes), Maîtrise

d'ouvrage routière, instruction et suivi des dossiers FEDER

- ▶ **Contrôle** : programmation et réalisation des visites d'inspection d'ICPE, surveillance des CCVL, CCPL et organismes agréés au titre de l'ADR, surveillance des organismes habilités pour le contrôle des équipements sous pression.
- ▶ **Gestion de données** : analyse en régie de la qualité des eaux par des paramètres biologiques, Hydrométrie : mesure, suivi et communication.
- ▶ **Gestion administrative et financière des agents** (sur un périmètre régional)

ISO 14001 : activités liées au fonctionnement de la DREAL (travail de bureau et déplacements) sur l'ensemble des implantations de la DREAL et du laboratoire d'hydrobiologie (au siège).

Ces certifications constituent un gage de sérieux et de professionnalisme vis à vis de nos bénéficiaires et donneurs d'ordre et de pérennité pour notre démarche.

Faits marquants 2012

En 2012, la DREAL a étendu le périmètre de sa certification ISO 9001 à de nouveaux processus : instruction et suivi des dossiers FEDER, animation/pilotage de la police de l'eau, hydrométrie ainsi que gestion administrative et paie des agents (au niveau régional). L'extension de certification obtenue par la DREAL en octobre 2012 concrétise et valorise le travail mené par ses agents. La DREAL a développé un outil de gestion de l'amélioration continue (traitement des dysfonctionnements internes, réclamations et recueil des pistes d'amélioration), opérationnel depuis janvier 2012. Les actions définies en 2011 pour mettre en œuvre le référentiel Marianne ont été déployées en 2012. Le référentiel Marianne définit 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics. Il vise à apporter aux usagers des garanties sur les conditions et la performance de leur accueil. La DREAL a défini et mis en œuvre en 2012 un système d'information structurant et fédérateur, permettant d'assurer la gestion, le partage, l'échange et la conservation des documents et des informations produits ou reçus dans le cadre de ses activités.

Perspectives 2013

2013 sera l'année du renouvellement des certifications ISO 9001 et 14001. La DREAL poursuivra l'extension de sa cartographie de processus. Les principaux objectifs de notre démarche pour 2013 sont :

- ▶ L'écoute de nos bénéficiaires internes et externes et notamment la réalisation d'une enquête de satisfaction des agents qui composent la DREAL.
- ▶ L'amélioration continue de nos modes de travail.
- ▶ L'appropriation de notre démarche par les agents.
- ▶ La limitation des impacts de nos activités sur l'environnement : nos efforts porteront essentiellement sur les déplacements dans le cadre de notre plan de déplacement d'établissement.



MISSION COMMUNICATION



Faits marquants 2012

Communication interne

L'année 2012 a été ponctuée par plusieurs temps forts d'échanges et de partage sur notre communauté de travail comme la cérémonie des vœux, la journée des nouveaux arrivants, etc. Parmi ces temps forts, il est à noter **la montée en puissance des « mardis de la DREAL »** qui sont devenus le rendez-vous mensuel incontournable proposé aux agents pour comprendre les grands enjeux et l'action de la DREAL et découvrir ses métiers. La maxime des mardis : « 1h00 de partage pour mieux nous connaître ! ».

Communication externe

L'année 2012 fut aussi bien rythmée par de nombreux évènements de communication externe. Peuvent être notamment cités, les deux rendez-vous incontournables de **la Semaine du développement durable** (du 1^{er} au 7 avril) et de **la Semaine de la mobilité** (du 16 au 22 septembre). La DREAL s'y est particulièrement investie en organisant un marché bio et plusieurs conférences sur la thématique « consom'acteurs ». Lors de la Semaine de la mobilité, la DREAL a participé au Vélotour (tenue d'un stand et inscription d'une équipe d'agents) et a remporté le challenge « Au travail sans ma voiture » dans la catégorie « entreprises de plus de 150 salariés ».



La DREAL a eu également le plaisir d'ouvrir le 7 juillet 2012 le chantier de la LiNo pour la première fois au public. Plus de 650 visiteurs ont bénéficié d'une visite commentée de cette future infrastructure majeure de l'agglomération dijonnaise.

Perspectives 2013

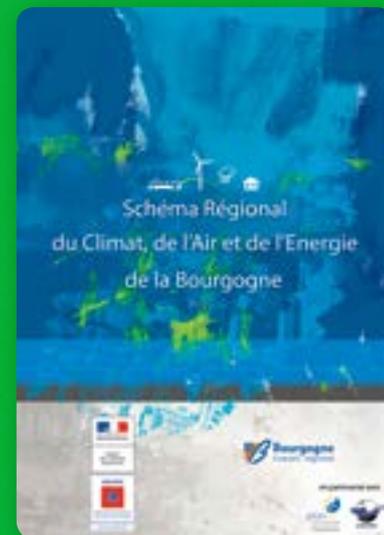
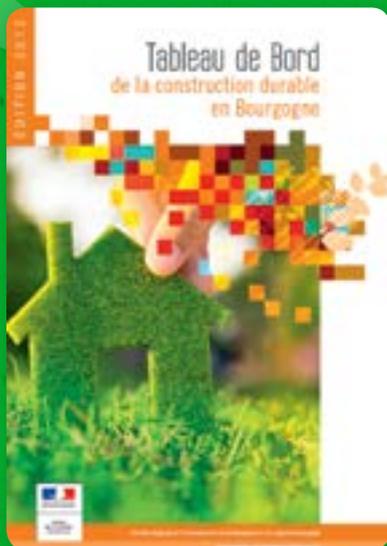
- ▶ L'amélioration de l'ergonomie des sites intranet et internet.
- ▶ La densification des outils de communication vers l'externe.
- ▶ L'intensification de la communication interne, notamment via la publication d'Infos'DREAL sous format de lettre électronique (à échéance bimestrielle).

CHIFFRES CLÉS

- ▶ Plus de 30 communiqués et dossier de presses publiés
- ▶ 10 mardis de la DREAL organisés
- ▶ 650 visiteurs accueillis sur le chantier de la Liaison Nord Ouest

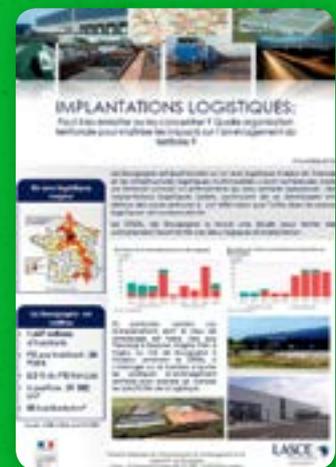
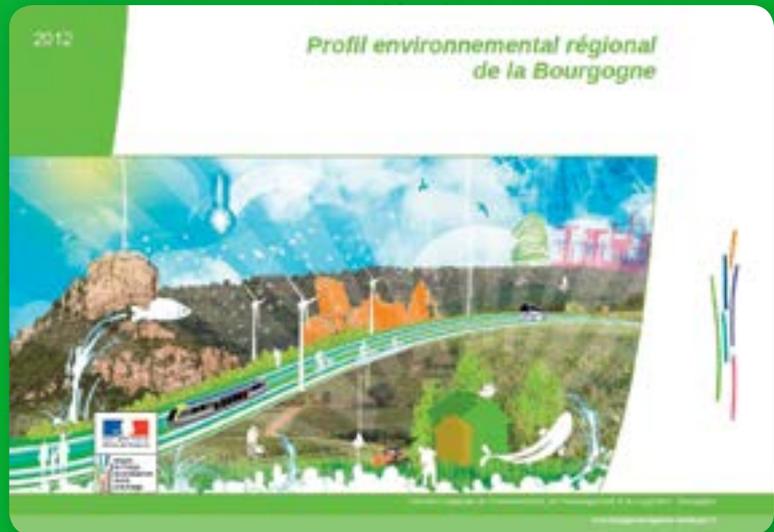
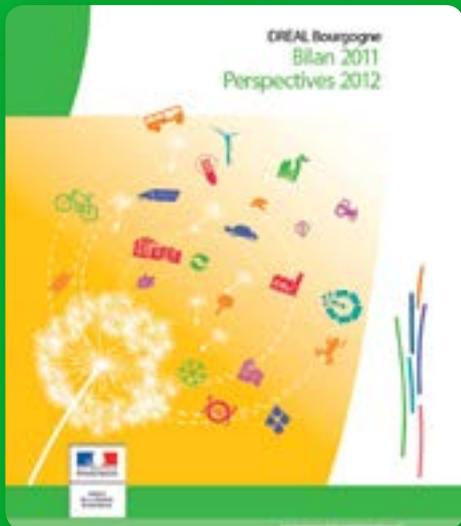


PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA DREAL EN 2012





EN SAVOIR +
www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr





ORGANIGRAMME

Directrice
Corinne Etaix

Directeurs adjoints
Éric Guérin et Hugues Dollat

Directeur de cabinet
Philippe Prudhomme

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Benoît Hué

Secrétariat : 03 45 83 20 47

Direction des Ressources Humaines

Pôle médico-social

Gestion des effectifs et finances

Sécurité juridique et
commande publique

Informatique, logistique

Pôle Support Intégré - gestion
administrative et paye

Centre de prestations comptables
mutualisées CHORUS (DRAAF)
03 45 21 14 70

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Climat, énergie, aménagement, évaluation

François Bellouard

Secrétariat : 03 45 83 20 16

Gestion et valorisation de l'information

Énergie - climat, stratégie,
pilotage, études, ville durable

Promotion du développement durable

Aménagement durable,
évaluation environnementale

RESSOURCES ET PATRIMOINE NATURELS

Hugues Sory

Secrétariat : 03 45 83 22 03

Biodiversité, paysages,
valorisation des ressources

Eau et milieux aquatiques

CONTACT :
Siège de la DREAL à Dijon (bâtiment Voltaire) :
21 Boulevard Voltaire
BP 27 805 - 21 078 Dijon cedex
Tél. 03 45 83 22 22 - Fax 03 45 83 22 98
Accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Courriel : dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr
www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

Unité territoriale Côte-d'Or
21 Boulevard Voltaire
BP 27805 - 21078 DIJON CEDEX
Tél. 03 45 83 21 89
Courriel : ut21d.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Unité territoriale Nièvre/Yonne
ZI de la Plaine des Isles
89000 AUXERRE
Tél. 03 86 46 67 00
Courriel : ut5889-auxerre.ut.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Antenne de Nevers
40 rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX
Courriel : ut5889-nevers.ut.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Unité territoriale Saône-et-Loire
37 Boulevard Henri Dunant
BP 94029 - 71040 MÂCON CEDEX 9
Tél. 03 85 21 85 00 - Fax 03 85 21 85 10
Courriel : ut71m.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Antenne de Chalon
9B rue Louis Alphonse Poitevin
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Accueil environnement (sur rendez-vous) - Tél. 03.85.90.04.21
Accueil véhicule (C.T) (lundis et mercredis matin) - Tél. 03.85.90.04.10
Courriel : ut71c.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

MISSION COMMUNICATION

Fabien Grange

03 45 83 22 75

MISSION PILOTAGE DE LA PERFORMANCE ET DE LA GESTION

Benoît Gras

MISSION QUALITÉ ENVIRONNEMENT

Armelle Dumont

UNITÉS TERRITORIALES



Côte-d'Or

Yves Liochon

03 45 83 21 89 / 88



Nièvre / Yonne

Laurent Denis

Nièvre : 03 86 60 70 75

Yonne : 03 86 46 67 00 / 23 02



Saône-et-Loire

Patrice Chemin

03 85 21 85 00

PRÉVENTION DES RISQUES

Jean-Yves Durel

Secrétariat : 03 45 83 21 82 / 76

Risques naturels et hydrauliques

Risques chroniques et impacts

Risques accidentels industriels

Pôle inter-régional
Équipements Sous Pression
de la zone Est

TRANSPORTS

Michel Quinet

Secrétariat : 03 45 83 20 94 / 95

Intermodalité - déplacements

Régulation des transports

Réception et contrôle technique
des véhicules

Contrôle des Transports terrestres

Administration des transports routiers

Maîtrise d'ouvrage routière

*Pôle Opérationnel
Pôle Foncier
Pôle Financier et contractuel*

LOGEMENT ET CONSTRUCTIONS DURABLES

Manuella Ines

Secrétariat : 03 45 83 21 48 / 53

Logement social

Logement privé

Connaissance des marchés
du logement

Amélioration de l'offre de logements

Constructions et bâtiments durables

Patrimoine immobilier de l'État

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne

21, boulevard Voltaire

BP 27 805 - 21 078 Dijon cedex

Tél. 03 45 83 22 22 - Fax 03 45 83 22 98

Courriel : dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

ISBN : 978-2-912941-48-0